

# DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE



*free*  
mobile

**OPÉRATEUR** : Free Mobile

**CODE SITE** : 87031\_001\_01

**ADRESSE DU SITE** : 3 BIS RUE DE LA SALLE DES FETES

**COMMUNE** : 87500 LE CHALARD

**DATE** : 07/06/2023

*free*



## | RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

<b>OPÉRATEUR :</b>	FREE MOBILE
<b>COMMUNE :</b>	LE CHALARD
<b>NOM DU SITE :</b>	LE CHALARD
<b>CODE SITE :</b>	87031_001_01
<b>ADRESSE :</b>	3 BIS RUE DE LA SALLE DES FETES - 87500 LE CHALARD
<b>TYPE DE SUPPORT :</b>	Pylône autostable
<b>PROJET DE :</b>	Nouvelle antenne relais
<b>COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES :</b>	X = 506373.29, Y = 2061784.85 Longitude : 1.137669, Latitude : 45.550023

## | CONTACT FREE MOBILE

<b>NOM :</b>	Marjorie GAUDINO Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales
<b>E-MAIL :</b>	mgaudino@free-mobile.fr
<b>ADRESSE :</b>	Free Mobile 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris

## | SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet .....	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations .....	5
3. Calendrier indicatif du projet .....	10
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation .....	10
5. Plan de situation à l'échelle .....	11
6. Plan de cadastre .....	12
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après .....	13
8. Déclaration ANFR .....	16
9. Plans du projet .....	17
10. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat .....	21
11. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé .....	22
12. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence .....	22

## **1. Synthèse et motivation du projet**

Dans le cadre de ses licences 3G (Haut Débit Mobile) et 4G (Très haut Débit mobile), Free Mobile s'est engagé à répondre à la forte demande de la population en faveur de l'Internet mobile et aux attentes des consommateurs, en proposant des services innovants, simples et accessibles.

**Compte tenu de l'augmentation constante des besoins en connectivité mobile et afin de répondre aux besoins des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires Free Mobile est engagé dans un programme soutenu de déploiement du Haut Débit Mobile (3G) et du Très Haut Débit Mobile (4G) dans l'ensemble des territoires.**

Dans le cadre de ses licences d'opérateur mobile, Free Mobile a, envers l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), des **obligations de couverture de population, notamment la prochaine échéance, en janvier 2027, de 98 % de couverture de la population en 4G** par ses antennes relais.

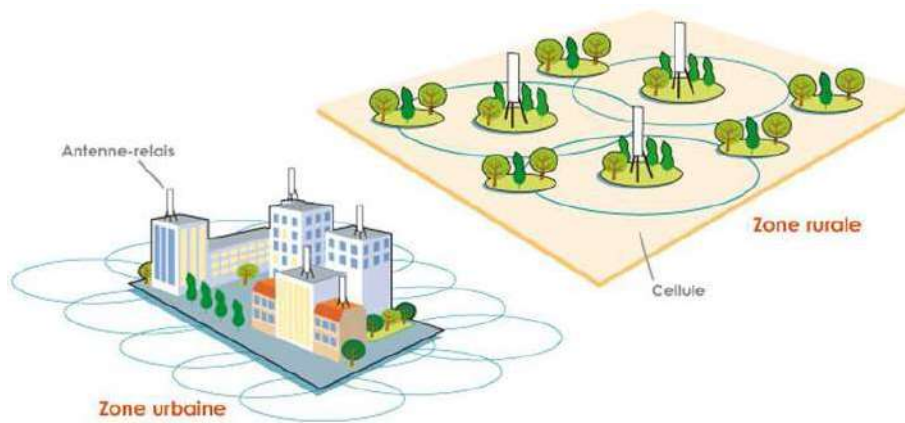
**Free Mobile est également impliqué dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.**

Dans le cadre des extensions du programme « zones blanches centre-bourg » de 2016 et 2017, plus de 500 communes ont été identifiées afin de pouvoir bénéficier de services de téléphonie mobile 3G dans les prochains mois. Free Mobile assurera le déploiement sur plus de la moitié d'entre elles. Par ailleurs, les services Free Mobile ont été rendus accessibles sur l'ensemble des communes qui ont été équipées à l'occasion des programmes précédents soit près 3500 communes.

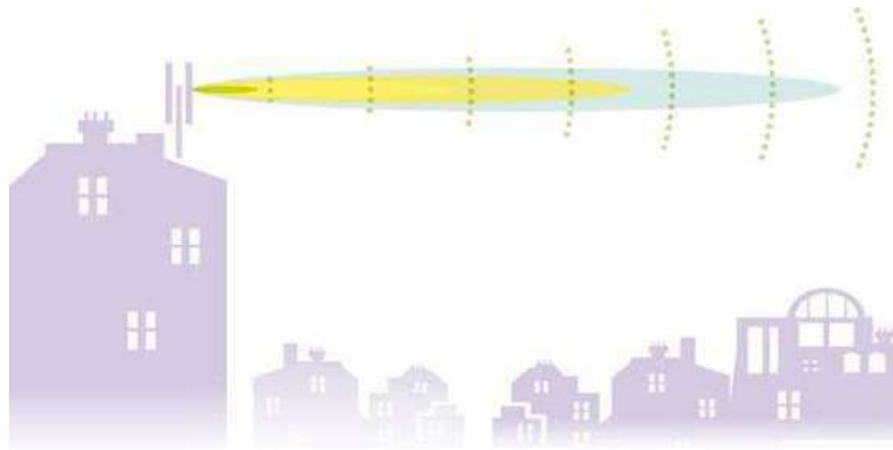
Free Mobile participe également aux dispositifs des sites stratégiques et au guichet France Mobile permettant d'assurer la couverture de zones hors des centre-bourg.

**Pour réaliser la couverture en services de communications et services mobiles, des antennes-relais doivent être déployées**, et émettre dans les fréquences correspondant aux différentes technologies, selon un maillage sous forme de nid d'abeille. Ce maillage dépend notamment de la densité de population et de l'intensité des usages dans la zone à desservir. Cf. schémas ci-dessous à titre indicatif.





**L'antenne-relais émet des ondes dans une direction privilégiée. Ce faisceau peut être comparé à celui d'un phare qui éclaire la mer.** Les faisceaux principaux de l'antenne sont directifs et très fins (6 degrés environ) dans le plan vertical. **L'intensité du faisceau diminue très rapidement (en fonction du carré de la distance) en s'éloignant de l'émetteur.** Cf. schéma ci-dessous à titre indicatif.



**Dans la vie du réseau, sur des antennes existantes, des fréquences nouvelles peuvent devoir être installées,** notamment pour répondre aux besoins d'usage des services de communication et d'Internet mobiles ou au développement de nouvelles technologies. Ces ajouts de fréquences qui nécessitent, pour être mis en service, une autorisation d'émettre de la part de l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences), sont considérés comme des **modifications substantielles.**

## **2. Descriptif détaillé du projet et des installations**

### **Descriptif du projet**

Notre projet prévoit, un pylône bi-opérateur (Free Mobile et Orange), de type treillis d'une hauteur de 48m (hauteur hors paratonnerre), support d'antennes émettant sur les bandes de fréquences 700/900/1800/2100/3500 Mhz pour contribuer à la couverture de votre commune en 3G, 4G et 5G. Celui-ci sera installé sur la parcelle sise 3 Bis Rue de la Salle des Fêtes, sa zone technique au pied de ce dernier sera entourée d'une clôture rigide avec bardage en bois.

**Caractéristiques d'ingénierie**

<b>Nombre d'antennes</b>	<b>Existantes : 0</b>	<b>À ajouter : 3</b>	<b>À modifier : 0</b>
<b>Type</b>		Panneau	
<b>Technologies</b>		3G / 4G / 5G	
<b>Azimuts (S1/S2/S3)</b>		20° 140° 260°	

## Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF <sup>(1)</sup>	HBA <sup>(2)</sup> / sol	HBA NGF	HMA <sup>(3)</sup> / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
20°	<b>4G</b> 700 MHz	50.80m	391.80m	44.30m	385.30m	45.65m	170.65m	31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz	50.80m	391.80m	44.30m	385.30m	45.65m	170.65m	31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz	50.80m	391.80m	44.30m	385.30m	45.65m	170.65m	29	26.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz	50.80m	391.80m	44.30m	385.30m	45.65m	170.65m	33	30.85	4°
	<b>3G</b> 2100 MHz	50.80m	391.80m	44.30m	385.30m	45.65m	170.65m	30	27.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz	50.80m	391.80m	44.30m	385.30m	45.65m	170.65m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz	50.80m	391.80m	44.30m	385.30m	45.65m	170.65m	33	30.85	4°
	<b>5G</b> 3500 MHz	50.80m	391.80m	44.30m	385.30m	45.65m	170.65m	47.6	45.4	6° (4)
140°	<b>4G</b> 700 MHz	50.80m	391.80m	44.30m	385.30m	45.65m	170.65m	31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz	50.80m	391.80m	44.30m	385.30m	45.65m	170.65m	31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz	50.80m	391.80m	44.30m	385.30m	45.65m	170.65m	29	26.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz	50.80m	391.80m	44.30m	385.30m	45.65m	170.65m	33	30.85	4°
	<b>3G</b> 2100 MHz	50.80m	391.80m	44.30m	385.30m	45.65m	170.65m	30	27.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz	50.80m	391.80m	44.30m	385.30m	45.65m	170.65m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz	50.80m	391.80m	44.30m	385.30m	45.65m	170.65m	33	30.85	4°
	<b>5G</b> 3500 MHz	50.80m	391.80m	44.30m	385.30m	45.65m	170.65m	47.6	45.4	6° (4)

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF <sup>(1)</sup>	HBA <sup>(2)</sup> / sol	HBA NGF	HMA <sup>(3)</sup> / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
260°	<b>4G</b> 700 MHz	50.80m	391.80m	44.30m	385.30m	45.65m	170.65m	31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz	50.80m	391.80m	44.30m	385.30m	45.65m	170.65m	31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz	50.80m	391.80m	44.30m	385.30m	45.65m	170.65m	29	26.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz	50.80m	391.80m	44.30m	385.30m	45.65m	170.65m	33	30.85	4°
	<b>3G</b> 2100 MHz	50.80m	391.80m	44.30m	385.30m	45.65m	170.65m	30	27.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz	50.80m	391.80m	44.30m	385.30m	45.65m	170.65m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz	50.80m	391.80m	44.30m	385.30m	45.65m	170.65m	33	30.85	4°
	<b>5G</b> 3500 MHz	50.80m	391.80m	44.30m	385.30m	45.65m	170.65m	47.6	45.4	6° (4)

<sup>(1)</sup>NGF = nivellement général de la France

<sup>(2)</sup>HBA = hauteur bas d'antenne

<sup>(3)</sup>HMA = hauteur milieu d'antenne

<sup>(4)</sup> sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

**Azimut** : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

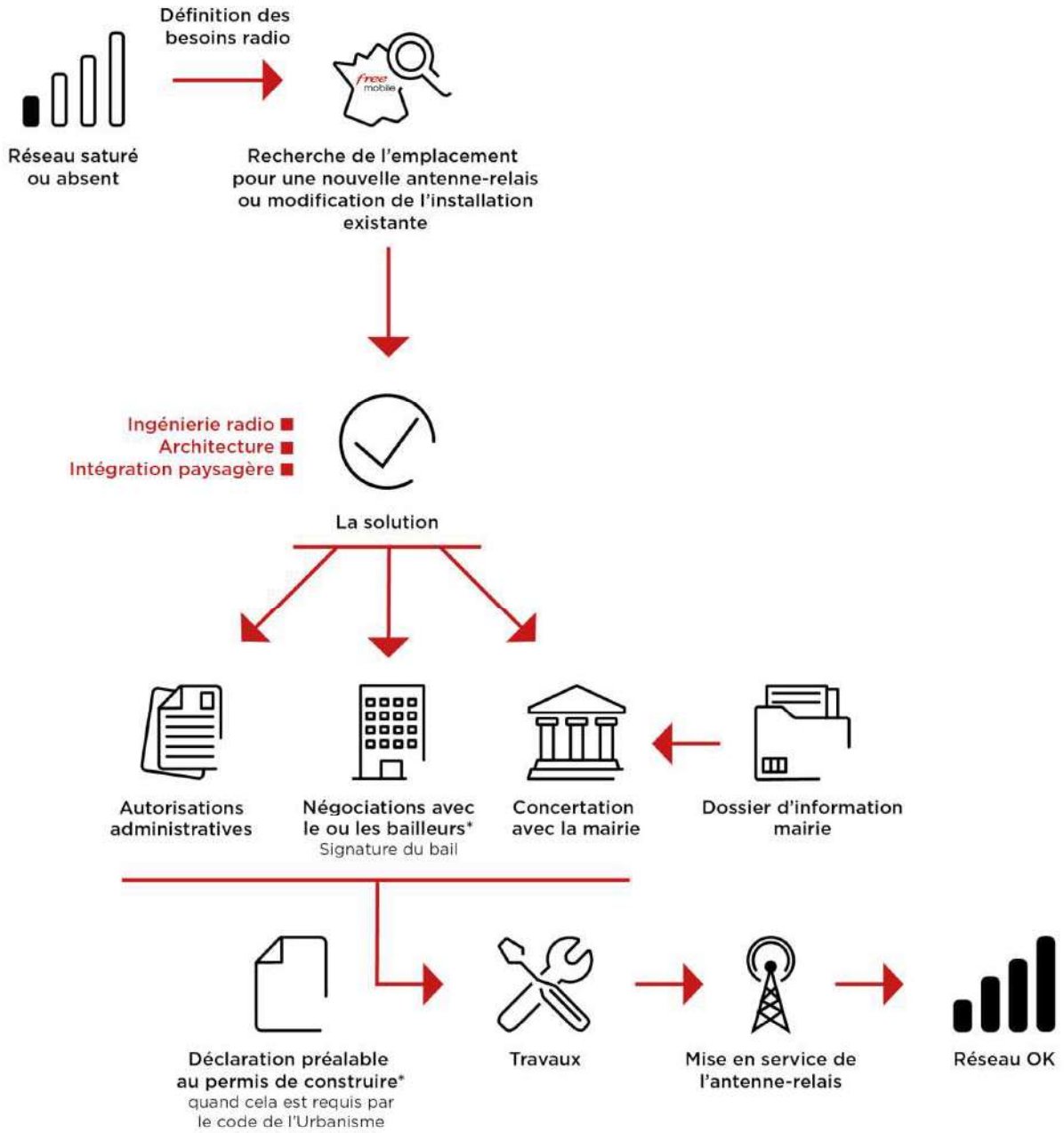
**PIRE** (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

**PAR** (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

## Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



\*Si nécessaire

### **3. Calendrier indicatif du projet**

Remise du dossier d'Information (TO)	Juin 2023
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Juin 2023
Début des travaux (prévisionnel)	Décembre 2023
Mise en service, au plus tard	Décembre 2024

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

### **4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation**

#### **Adresse**

3 BIS RUE DE LA SALLE DES FETES  
87500 LE CHALARD

#### **Coordonnées**

##### **Lambert II étendu**

X = 506373.29  
Y = 2061784.85

##### **WGS 84**

Longitude : 1.137669  
Latitude : 45.550023

## 5. Plan de situation à l'échelle

### Localisation de l'installation



### Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

Sans objet

## 6. Plan de cadastre

Département :  
HAUTE VIENNE

Commune :  
LE CHALARD

Section : B  
Feuille : 000 B 02

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 28/03/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

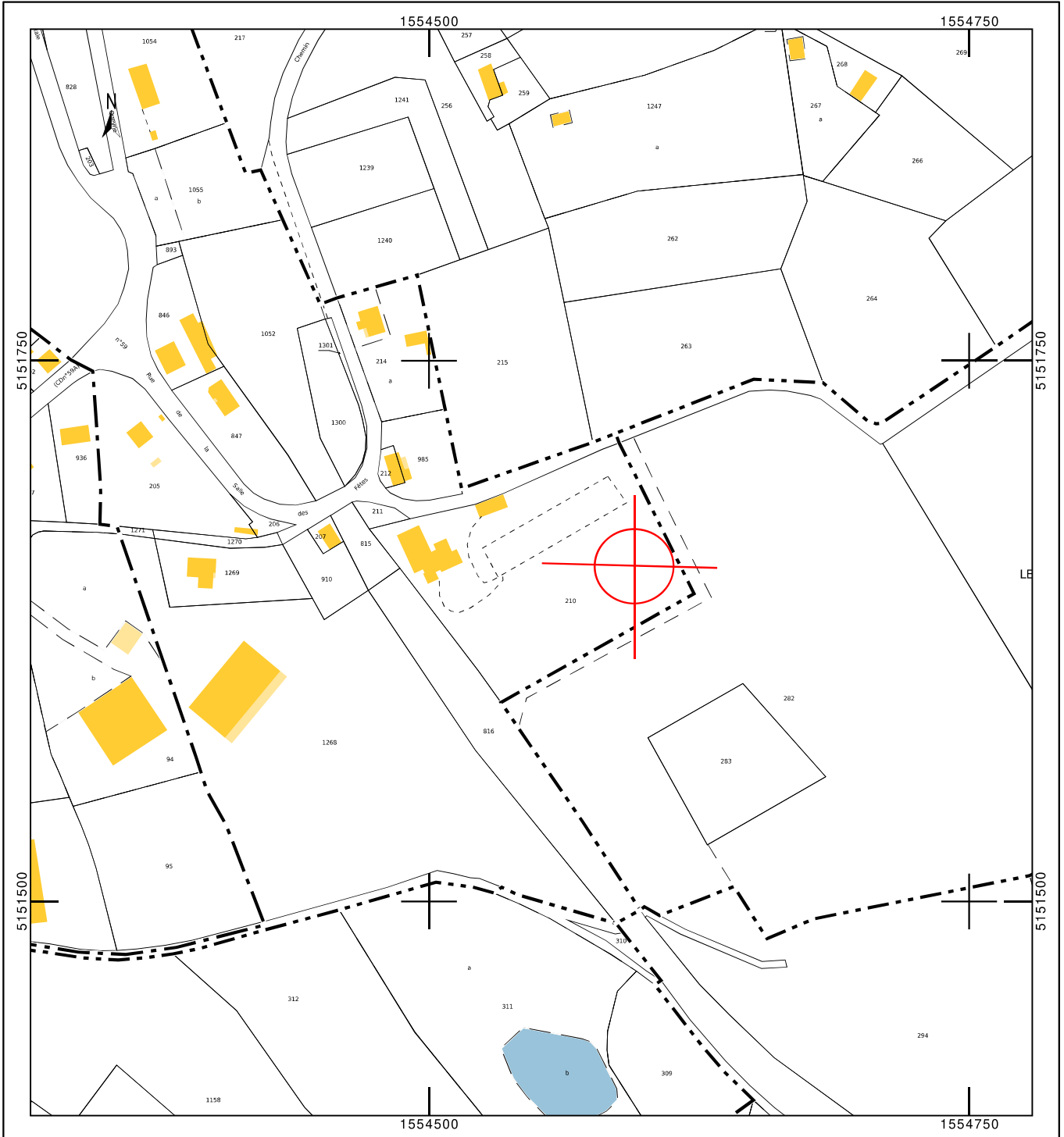
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----



Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
SDIF de la Haute-Vienne  
Centre des Finances Publiques 30, Rue Cruveilhier 87050  
87050 LIMOGES Cedex 2  
tél. 05 55 45 59 00 -fax  
sdif.haute-vienne@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



## **7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après**

### **Prises de vue**



Prise de vue n°1

Etat avant :



Etat après :



Prise de vue n°2

Etat avant :



Etat après :



## 8. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17\* de l'ANFR ?

oui       non

*\* Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.*

2. Existence d'un périmètre de sécurité\*\* balisé accessible au public

oui       non

*\*\* Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.*

3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui       non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

oui       non

### 9. Plans du projet



Ech: 1/200



Ce document est la propriété de FREE MOBILE, toute reproduction ou diffusion est interdite sans autorisation.

	Maître d'Ouvrage		LE CHALARD	
	Adresse : 3 BIS RUE DE LA SALLE DES FETES, 87500 LE CHALARD			
	PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT			
	ID:87031_001_01	Etabli par: MRatefia	Date:25/04/2023	Folio : 8 / 16
Phase: APS	Indice : A	Fichier: 87031_001_01_APS_ZG_LE CHALARD_A.dwg		Echelle : 1/200



FH FREE MOBILE  
à installer  
AZ: NC - HMA: 47.7m

Dalle technique béton  
à créer 5.00mx3.50m

Chemin de câbles  
à installer

ZT FREE MOBILE  
Portillon + Clôture rigide  
+Claustra  
Ht : 2.00m

Antenne FREE MOBILE  
à installer  
Az: 20° - HBA: 44.30m  
Antenne Multibande Ht: 2.70m



Boite à clefs  
à installer

Massif pylône enterré  
6.00mx6.00m à créer  
et recouvert de concassé  
ne créant pas d'emprise au sol

Interrupteur

5 Modules RF à installer

Containers existant

Antenne FREE MOBILE  
à installer  
Az: 140° - HBA: 44.30m  
Antenne Multibande Ht: 2.70m

Eclairage

coffrets technique  
à installer

Pylône FREE MOBILE  
Ht: 48.00m

Antenne FREE MOBILE  
à installer  
Az: 260° - HBA: 44.30m  
Antenne Multibande Ht: 2.70m

FH FREE MOBILE  
à installer  
AZ: NC - HMA: 47.7m

Ech: 1/200



Ce document est la propriété de FREE MOBILE, toute reproduction ou diffusion est interdite sans autorisation.

Maître d'Ouvrage

LE CHALARD

Adresse : 3 BIS RUE DE LA SALLE DES FETES, 87500 LE CHALARD

PLAN D'IMPLANTATION PROJET FREE

ID:87031\_001\_01 Etabli par: MRatefia Date: 25/04/2023 Folio : 9 / 16



Phase: APS

Indice : A

Fichier: 87031\_001\_01\_APS\_ZG\_LE CHALARD\_A.dwg

Echelle : 1/200

free

NGF  
Sol  
341.00m

Section OB - Parcelle 210

Ech: 1/200

0 : 2 : 4 : 6 : 8 : 10m

Ce document est la propriété de FREE MOBILE, toute reproduction ou diffusion est interdite sans autorisation.

Maître d'Ouvrage

LE CHALARD

**free**  
**mobile**

Adresse : 3 BIS RUE DE LA SALLE DES FETES, 87500 LE CHALARD

**PLAN D'ELEVATION EXISTANT**

ID:87031\_001\_01 | Etabli par: MRatefia | Date: 25/04/2023 | Folio : 12 / 16

Phase: APS

Indice : A

Fichier: 87031\_001\_01\_APS\_ZG\_LE CHALARD\_A.dwg

Echelle : 1/200

COUPE A-A

Prévoir un kit d'ajustement de verticalité suivant le type d'antenne

FH FREE MOBILE  
à installer  
AZ: NC

FH FREE MOBILE  
à installer  
AZ: NC

3 Antennes FREE MOBILE  
à installer  
Az: 20°/140°/260°  
Antennes Multibandes Ht: 2.70m

Paratonnerre

5 Modules  
RF à installer

2 FH Antennes ORF  
à installer  
Az: 0° et 180°- HMA: 41.3m  
Diamètre FH Ø90

3 Antennes ORF  
à installer  
Az: 20°/140°/260°  
Antenne Multibande Ht: 2.70m

RRH ORF  
à installer

3 Antennes ORF  
à installer  
Az: 20°/140°/260°  
Antenne Multibande Ht: 0.75m

Pylône FREE MOBILE  
ht: 48.00m

Chemin de câbles  
à installer

Coffrets techniques  
à installer

Dalle béton à créer

Eclairage

Interrupteur

Portillon + Clôture+  
Claustra ZT FREE MOBILE  
Ht : 2.00m

Boîte à clefs  
à installer

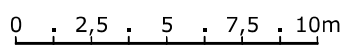
15,00m

- HBA ORF 37.00m / 378.00m NGF
- HMA ORF 37.35m / 378.35m NGF
- HBA ORF 38.20m / 379.20m NGF
- HMA ORF 39.55m/ 380.55m NGF
- HMA FH ORF 41.30m / 382.30m NGF
- HBA FREE MOBILE 44.30m / 385.30m NGF
- HMA FREE MOBILE 45.65m / 170.65m NGF
- HMA FH FREE MOBILE 47.70m / 388.70m NGF
- Hauteur Pylône 48.00m / 389.00m NGF
- Hauteur Sommitale 50.80m / 391.80m NGF

Section OB - Parcelle 210

Massif pylône enterré à créer  
et recouvert de concassé  
ne créant pas d'emprise au sol

Ech: 1/250



Ce document est la propriété de FREE MOBILE, toute reproduction ou diffusion est interdite sans autorisation.

	Maître d'Ouvrage		LE CHALARD	
	Adresse : 3 BIS RUE DE LA SALLE DES FETES, 87500 LE CHALARD			
	<h3>PLAN D'ELEVATION PROJET</h3>			
ID:87031_001_01	Etabli par: MRatefia	Date: 25/04/2023	Folio : 13 / 16	
Phase: APS	Indice : A	Fichier: 87031_001_01_APS_ZG_LE CHALARD_A.dwg		Echelle : 1/250

## 10. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

### Sites Internet

Site gouvernemental	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr">www.radiofrquences.gouv.fr</a>
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	<a href="http://www.anfr.fr">www.anfr.fr</a> <a href="http://www.cartoradio.fr">www.cartoradio.fr</a> <a href="https://5g.anfr.fr/">https://5g.anfr.fr/</a>
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	<a href="http://www.arcep.fr">www.arcep.fr</a>

### Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental [www.radiofrquences.gouv.fr](http://www.radiofrquences.gouv.fr)

Antennes relais de téléphonie mobile	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html">http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html</a>
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	<a href="http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html">http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html</a>

### Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site [www.anfr.fr](http://www.anfr.fr)

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	<a href="https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf">https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf</a>
Présentation de la 5G	<a href="https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf">https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf</a>
Vidéos pédagogiques sur les ondes	<a href="https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie">https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie</a>

### Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

#### Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que «*cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population*»

## **11. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé**

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

**Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants** en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

**Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses** (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.**

*Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)*

	<b>700 MHz</b>	<b>800 MHz</b>	<b>900 MHz</b>	<b>1,8 GHz</b>	<b>2,1 GHz</b>	<b>2,6 GHz</b>	<b>3,5 GHz</b>
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

**Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS** (débit d'absorption spécifique) corps entier **inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.**

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

## **12. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence**

**Free Mobile met en œuvre** depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

**Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans.** L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.